



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 89294

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les modalités de mise en place des nouveaux masters préparant aux métiers de l'éducation. En effet, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants et suite à la suppression de l'année de stage rémunérée en IUFM, les jeunes gens désireux d'intégrer l'éducation nationale se voient aujourd'hui proposer quelques 700 masters spécialisés, sur l'ensemble du territoire. Ces nouveaux cursus, dont les modalités d'admission varient considérablement d'une université à l'autre, se déroulent parallèlement à la préparation des concours de l'enseignement. Pourtant, alors que les inscriptions universitaires ne sont encore pas terminées, le dépôt des dossiers pour les épreuves de professeur du premier et du second degré pour l'année 2011 est clos depuis le 20 juillet ! Par ailleurs, en cas d'échec au concours, rien ne semble prévu pour les éventuels titulaires du master, qui se retrouveront dans une grande précarité. Ces nombreuses incertitudes, ajoutées à la diminution constante des postes d'enseignants, ont déjà conduit à une chute sensible des inscriptions dans les filières de l'éducation. Selon la conférence des présidents d'université, le nombre d'étudiants inscrits dans les spécialités « enseignement » des masters disciplinaires est inférieur de 25 % à celui de ceux qui fréquentaient l'IUFM l'an passé. Dans le même temps, plusieurs académies ont enregistré une chute de plus de 50 % des inscriptions aux concours de l'enseignement, ce qui pourrait conduire à une pénurie de candidats d'ici trois ans. Aussi, il lui demande si des ajustements sont prévus afin de mettre un terme à cette situation confuse, qui ne peut que contribuer à la désaffection des jeunes pour les métiers de l'enseignement.

Texte de la réponse

La réforme de la formation et de recrutement des enseignants a pour objet d'améliorer la qualification des personnels, afin de renforcer la réussite des élèves et de faciliter la mobilité au sein de l'Union européenne. À compter de la session 2011, les candidats aux concours conduisant aux métiers de l'enseignement doivent effectivement justifier d'un master ou d'un titre reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation nationale, pour pouvoir être recrutés à titre définitif. Pour tenir compte du calendrier universitaire des inscriptions, la possession du titre requis ou la preuve de l'inscription dans un cycle y conduisant n'est exigée que le jour du prononcé de l'admissibilité. À partir de cette rentrée, les universités proposent une offre de formation qui leur est spécialement destinée. Compte tenu des objectifs de la réforme, les cursus proposés par les établissements d'enseignement supérieur sont conçus comme des parcours de master ouvrant sur différents choix professionnels dont les métiers de professeur, conseiller principal d'éducation ou documentaliste. Ces formations permettent une spécialisation progressive tout au long de quatre semestres et offrent à chaque étudiant la possibilité d'adapter son cursus en capitalisant ses acquis, voire de préparer un autre projet d'orientation professionnelle, notamment en cas d'échec aux concours. Par ailleurs, elles répondent au double objectif propre à tout diplôme national de master : offrir aux étudiants un cursus qualifiant et professionnalisant de haut niveau leur permettant d'accéder à des métiers divers tout en permettant une éventuelle poursuite d'études en doctorat. La diminution du nombre des postes proposés pour la session 2011 ne s'applique qu'au premier degré et prend strictement en compte le nombre d'élèves attendus à la rentrée 2011. La diminution du

nombre des inscriptions enregistrées par les académies, pour ces concours, est justement due à cette diminution du nombre des postes proposés, le ministère de l'éducation nationale ayant pris soin de publier le nombre des postes proposés durant la période d'ouverture des serveurs d'inscription. Avec 43 200 inscrits, provenant en majorité du même vivier de candidats que pour les épreuves d'avril 2010, pour 3 100 postes proposés, ce sont près de 14 candidats pour 1 poste qui concourent pour la session qui vient de débiter, préservant ainsi la qualité de ce recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89294

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10489

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1295